AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de John H. Follett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 79,401.—Division A.—Attendu que Mme Emma Allingham, veuve de John H. Follett, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John H Follett, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—A. D. Henriques, avocat. 6 oct—6 10 15

Succession de Mme C. J. Rosenthal.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 79,456.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par William U. Rosenthal et Simon U. Rosenthal, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Carroll & Carroll, avocats. 6 oct—6 10 15

Succession de Mme Caroline Wentworth.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 80,016.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par William Smith et Oliver E. White, exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Dart & Kernan, avocats. 6 oct—6 10 15

Succession de Mme Caroline Wentworth, veuve de Charles J. Wentworth.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 80,016.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par William Smith et Oliver E. White, exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Dart & Kernan, avocats. 6 oct—6 10 15

Succession de John Mury.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 79,986.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Martin H. Manson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—F. L. Bernadas, avocat. 5 oct—5 9 14

Succession de Mme Johanna Wattigny.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 80,446.—Division B.—Attendu que August William Wattigny a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Johanna Wattigny décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Carroll & Carroll, avocats. 6 oct—6 9 13

Succession de Jean Marie Tujague.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 80,441.—Division B.—Attendu que Mme Marie Tujague, femme de John B. Bechino, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean Marie Tujague, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—W. J. Waguespack, avocat. 4 oct—4 8 13

VENTES A L'ENCAN

Jas A. Brennan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double, 2813 rue Ursulines,

Entre les rues Dupré et White

Succession de Mme Joseph G. Schaffer.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, No 79,454.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 6 novembre 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 738 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 17 septembre et signé le 21 septembre 1906 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. John St Paul, de la Division C maintenant absent en congé, la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'Ilet bor 6 par les rues Ursulines, Dupré, White et Oak, carré en lot 377, désignés comme lots 3 et 4, sur un plan de D. E. Bagneris, architecte, daté le 5 mai 1888, d'après ledit plan un devis est annexé à un acte de vente fait par Mme A. Doriocourt, Jr. à F. A. Conrad, pardevant Jos. Devigneaud, notaire, daté le 11 juin 1888, ledit devis étant fait par Edgar Pillé, voyer, le 6 juin 1888 d'après lequel ledits lots mesurant chacun trente deux [32] pieds de face à la rue Ursulines, trente [30] pieds six [6] pouces de face à la rue Oak, par les profondeurs suivantes: Le lot 3 ayant cent trente six [136] pieds six [6] pouces sur la ligne le séparant du lot 2 et cent vingt et un [121] pieds six [6] pouces sur la ligne le séparant du lot 4, le lot 4 ayant cent vingt et un [121] pieds six [6] pouces sur la ligne le séparant du lot 3, et cent dix (110) pieds six (6") pouces sur la ligne le séparant du lot 5; toutes lesdites mesures étant plus ou moins.

Conditions—Comptant; l'acquéreur payant les taxes de 1906. L'acte de vente pardevant Fred Zengel aux frais des acquéreurs, un dépôt de dix pour cent au moment de la vente. 5 oct—5 7 14 21 28—nov 4 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'Emplacement de Commerce de Choix et Résidence,

2431 et 2433 rue S. Rempart, à l'encoignure de la rue Deuxième,

Maintenant occupé comme Epicerie, Et le Cottage Simple, Retiré de la Banquette,

2429 rue S. Rempart,

Contenant Six Chambres, Pelouse sur le Devant et sur le Côté, Hangar et Citerne.

Devant être vendu le tout ensemble

Antonio Minasso vs les héritiers de Ignazia Compisi et als.

No 79,946—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

IL sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, le 25 octobre 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau 738 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 17 septembre et signé le 21 septembre 1906 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privileges, servitudes et dépendances y appartenant ou quelconque façon en dépendant, située dans le quatrième district de cette ville dans l'Ilet numéro deux cent quatre vingt sept, borné par les rues S. Rempart Deuxième Saratoga et Première. Ladite portion de terre est désignée par la lettre A sur un devis dressé par E. G. De Lery Voyer, en date le 2e juin 1901 et mesurant d'après ledit devis cinquante trois (53) pieds deux (2) pouces et sept (7) lignes de face à la rue S. Rempart sur même largeur dans le fond par cent sept (107) pieds de profondeur et façade à la rue Deuxième par la même profondeur sur l'autre ligne de côté laquelle dite portion de terre formant encoignure des rues Deuxième et S. Rempart et est composée du tout des lots 8 et 9 moins trois (3) pieds enlevés du fond dudit lot.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer pour les taxes de 1906 et déposer 10 0/0 du prix d'achat dans les mains de l'encanteur pour lier la vente. Acte de vente pardevant Theo. Colomé, notaire aux frais des acquéreurs. 23 sept—23 30 — oct 7 14 21 25

VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX COTTAGES DOUBLES A L'ENCAN, JEUDI, LE 11 OCTOBRE 1906, A MIDI.

719-21 RUE PHILIP.—606-10 RUE FÉLICITÉ.

No 80,151. Cour Civile de District — Succession de Margaret Caulfield, veuve de Charles Cain.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B, dans l'affaire de la succession de Margaret Caulfield, veuve de Charles Cain, dossier No 80,151, ledit ordre daté et signé le 6 septembre 1906 et adressé à J. L. Onorato Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le MARDI, 11 octobre 1906, à midi, la propriété foncière ci-après décrite:

1° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'Ilet numéro neuf, maintenant Ilet numéro soixante quatorze, borné par les rues Philip, Chippewa Annonciation et Jackson, désignés par les numéros deux et trois sur un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 19 avril 1866, annexé à un inventaire de la succession de Mme E. Toil, pris par Walter H Peters, ancien notaire en cette ville, enregistré dans la Deuxième Cour de District, succession No 26,087. Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurant d'après ledit plan, comme suit à savoir: le lot No 2 dix sept pieds [17] huit [8"] pouces et cinq [5"] lignes de face à la rue Philip, et lot No 3 dix huit [18] pieds, deux [2"] pouces de face à la rue Philip par une profondeur, chacun de cent vingt sept pieds [127'] dix pouces [10"] et cinq lignes pieds [127'] dix pouces [10"] et cinq lignes pieds [5"'] entre lignes parallèles. Les améliorations consistant d'un cottage double, contenant chacun de chaque côté cinq chambres et deux chambres dans la mansarde. Loué pour environ $13 de chaque côté sans bail.

2° Tout et particulièrement un certain lot de terre situé, se trouvant et étant dans le quatrième district de cette ville, dans l'Ilet borné par le Chemin Félicité, les rues Bellegonde, Chippewa, autrefois Semble, et Ste Marie, et désigné comme lot numéro trois dudit Ilet, sur un plan de H. Meelhausen, voyer, le 20 mai 1847, et déposé au l'étude de H. B. Canas, ancien notaire en cette ville. Ledit lot mesurant, en mesure américaine, trente-deux pieds de face au Chemin Félicité ou rue, ayant la même largeur dans le fond par cent trente neuf pieds huit pouces et qui re ligne de profondeur sur la ligne de côté vers Bellegonde ou rue St Thomas, et le divisant du lot numéro deux, et cent trente huit pieds cinq pouces quatre lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté, le divisant du lot numéro quatre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, (connu comme Nos 44 et 46 Chemin Félicité ou rue) et tous les droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant. Les améliorations consistent en un cottage double ayant cinq chambres, hangar et grande cour de chaque côté, barrière en fer; loué sans bail pour environ $12 chaque côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le balance s'il y a en un crédit d'un an ou un et deux ans, à l'option de l'acquéreur. La portion de crédit de ladite vente devant être démontré par billets des acquéreurs à leur propre ordre par billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an et endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de "non alienando" et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 p. cent d'honoraires d'avocat en cas de procès; ladite propriété devant être assuré par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer, en plus et en dessus de son enchère, les taxes pour l'année 1906 aussi bien que le coût de tous les certificats. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Geo W. Flynn, notaire. Un dépôt de dix pour cent devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO.
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières.
318 rue Baronne.

M. D Dimitry, avocat
9 sept—9 16 23 30—oct 7 11

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Troisième District,

Portant le No munic pal 1727 rue Mandeville, entre les rues Prosper et Solidelle.

Union Homestead Association vs Succession d'Albert Maxwell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 80,331.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, JEUDI, le 8 novembre 1906, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Espagne, Mandeville, Prosper et Solidelle, mesurant en mesure américaine trente quatre pieds de face à la rue Mandeville par cent dix sept pieds de profondeur entre lignes parallèles, étant composé de tout le lot No sept et deux pieds du lot No huit, dans l'Ilet No 66 de l'ancien Faubourg Franklin, d'après un plan annexé pour référence à un acte passé pardevant A. E. Bienvenu, ancien notaire, le 4 avril 1851.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Carroll & Carroll, avocats pour la demanderesse.
5 oct—5 12 19 26—nov 2 8

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de George Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 80,478.—Division D.—Attendu que Walter Smith a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George Smith, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. J. B Rosser, avocat. 4 oct—4 8 13

Succession de Christian Schmidt, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 77,352.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Christian Cerco Schmidt, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. 28sept—28—oct 2 7

Succession de Veuve J. V. Chasery.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 80,180.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Chas F. Claiborne, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Chas F. Claiborne, avocat. 3 oct—3 7 12

Succession de Veuve Albert G. Blanchard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 80,377.—Division C.—Attendu que Herman L. Blanchard a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Veuve Albert G. Blanchard, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Albert Voorhies et Wm J. Formento, avocats. 30 sept—30—oct 4 9

Succession de David Hansel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 79,951—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Adolph Schreiber, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Oscar Schreiber avocat. 29 sept—29—oct 3 8

Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Veuve Alcide Le Blanc.

No 79,740—Division D—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Vente d'effets mobiliers et argenterie.

Auguste Huard, exécuteur testamentaire de la défunte veuve Alcide LeBlanc, conformément à un ordre de l'Honorable W. B Sommerville, juge de la Division D, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 24 septembre 1906 et rendu dans l'affaire de cela, il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 9 octobre 1906, à 11 heures a. m., sur les lieux No 1011 rue Ursulines, entre les rues Rempart et Bourgogne, en cette ville, pour le compte de ladite succession, les meubles de maison, effets mobiliers, argenterie, vases en bronze, etc., contenus dans ladite résidence, comme il est complètement détaillé dans l'inventaire enregistré dans cette affaire.

Conditions—Comptant.

AUG. HUARD,
Encanteur Indépendant.
27 sept—27—oct 3 7 9

AVIS AUX CREANCIERS

Fred et Charles Muller versus The Muller Commission Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 79,893—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par la Colonial Bank and Trust Company, recevant dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — H. L. Favrot, avocat. 5 oct—5 9 14

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Anthony J. Rossi vs Ikatchmisky.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans.—No 27,287.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Hy Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 613 et 615 rue Bienville, entre la Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 10me jour d'octobre 1906, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir—Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—Frank T. Echesabel, avocat pour le demandeur. 29sept—29—oct 4 10

SI vous désirez les services d'un encanteur, pourquoi ne pas vous procurer le meilleur!

GEO. ST-PAUL,

—ENCANTEUR—

Laiteries, Propriétés Foncières, Effets Mobiliers, le Contenu des Résidences, etc.

PHONE MAIN 2967—R.

137 RUE CARONDELET.

18 avril—1 an

THE MONONGAHELA RIVER CONSOLIDATED COAL & COKE CO.

PAUL SCHNEIDAU, Agent.

CHARBON

GROS ET DETAIL.

Les Commandes des Familles Sollicitées. La Fourniture de Charbon aux Navires une spécialité.

Remorquage à des Prix Modiques.

Chantiers—En Ville, sur la Levée, au pied de la rue Race. Phone 983; Alger, au Dry Dock. Phone 38.

Bureau en Ville:

Rue Carondelet 315,

PHONE 576.

1er oct—10m—mer, ven d'im

CONSULAT DE FRANCE

Godchaux Building, 306-7.

Les personnes désignées ci-après sont priées de passer au consulat, soit pour retirer des lettres qui leur sont adressées, soit pour affaires les concernant ou d'envoyer leur adresse exacte afin qu'on leur fasse parvenir les pièces les concernant:

Jean Joseph Barthe, S. M.
Antoine Baptiste Bonnecarrère, S. M.
Jean Bernard Lay, S. M.
Emile Mailho, S. M.
Jean Cyprien Porte, S. M.
Pierre Victor Meymont ou Naylant, Aff. de S.
M. et Mme Charles Dulou, A. J.
Augustin Ferdinand Fleury, S. M.
Jean Paul Manazzi, A. F.

oct—1905

CHARTER.

STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS.

Be it known, That on this fourth day of September in the year of Our Lord, one thousand nine hundred and six, before me, J. C. Davey, Jr., a notary public, duly commissioned and qualified, personally came and appeared August C. Wuerpel, a resident of this city and president of the New Orleans Land Company, a legal corporation of this city and State, created by act before O. Delarmas late notary on November 15th 1887, mortgage office book 852, folio 239, and amended by act before Fred Zengel, May 23rd, 1895, mortgage office, book 516, folio 670, as per act before F. D. Charbonnet, notary on November 26th, 1895, mortgage office book 565, folio 98, and as per act before S. Rouen, notary public, on December 11th, 1899, mortgage office, book 646, folio 684, who declared, that at a general meeting of the stockholders of the said NEW ORLEANS LAND COMPANY, held on December 6th, 1905, called in accordance with Act 149 of the Legislative Session of 1898, and preceded by the notices therein required, the capital stock of said corporation was increased from the sum of two hundred and fifty thousand dollars to the sum of five million dollars; said increase receiving the affirmative votes of 19,789 shares out of a total of 25,000 shares of the capital stock of said Land Company, and no negative votes, as the whole will more fully appear by reference to the minutes of said meeting hereto annexed as part hereof, within which is incorporated an affidavit of said appearer to the giving and publishing of the notices required by law.

And in accordance therewith Article III of the charter of the said NEW ORLEANS LAND COMPANY is changed to read as follows:

ARTICLE III.

"The capital stock of this corporation is hereby fixed at the sum of five million dollars, divided into and represented by five hundred thousand shares of the par value of ten dollars each."

And said appearer declared that he appears before me, notary, for the purpose of putting in authentic form the adoption of said amendment to the end that same may be recorded and filed in the office of the Secretary of State, according to law, and I have paragraphed said minutes "No Varietur" for identity with this act and have annexed said minutes hereto.

Thus done and passed in the presence of John L. Corcoran and Walter E. Adolph, competent witnesses, both of whom hereto sign their name with said party, and me, the notary, the day and date aforesaid.

(Original Signed.)
A. C. WUERPEL.
W. E. ADOLPH.
JNO. L. CORCORAN.
JOHN C. DAVEY, JR.
Notary Public.

I, the undersigned, Recorder of Mortgages, in and for the Parish of Orleans State of Louisiana, do hereby certify that the above and foregoing act of amendment of incorporation of the NEW ORLEANS LAND COMPANY, was this day duly recorded in my office, in Book 849, Folio ——.

New Orleans, La., September 4th, 1906.
(Signed) EMILE LEONARD,
Deputy Recorder of Mortgages.

A true copy
(Seal) JOHN C. DAVEY, JR.
Notary Public.

CHARTER.

STATE OF LOUISIANA — PARISH OF ORLEANS.

Be it known, that on this fourth day of September, in the year of Our Lord, one thousand nine hundred and six, before me, J. C. Davey, Jr., a Notary Public, in and for this Parish and State, duly commissioned and qualified, personally came and appeared, A. C. Wuerpel, a resident of this city and the President of the New Orleans Land Company, a legal corporation of this city and State, created by act before O. Delarmas late notary on November 15th, 1887, mortgage office book 852, folio 239, and amended by act before Fred Zengel, May 23rd, 1895, mortgage office book 516, folio 670, as per act before F. D. Charbonnet, Notary Public, on November 26th, 1895, mortgage office book 565, folio 98, and as per act before S. Rouen, Notary Public, on December 11th, 1899, mortgage office book 646, folio 684.

Who declared: That at a general meeting of the stockholders of said NEW ORLEANS LAND COMPANY, held in this city on December 6th, 1905, in accordance with Article IX of the charter, an amendment was adopted striking out Article VII and substituting in lieu thereof, the following:

ARTICLE VII.

"All the powers of this corporation shall be vested in and exercised by a Board of Directors composed of not less than nine nor more than fifteen stockholders, the number for each year to be fixed by resolution of the Board before the annual election herein provided for, each holding not less than twenty-five shares of its stock, elected annually on the second Wednesday in May in each and every year, (provided that the present Board of Directors shall have the right to elect not more than six additional directors to serve with them till the annual election in May, 1906), after due notice three times in ten days in one of the morning daily papers of this city. Each shareholder present or represented at said meeting shall be entitled to one vote for each share held by him, and the persons receiving a majority of the votes cast at said meeting shall be declared elected.

The Directors shall elect from their number a President and one or more Vice-Presidents. In the event of a vacancy occuring on the Board, the remaining Directors shall elect a stockholder of the same qualifications to fill the unexpired term.

A majority of the whole Board shall constitute a quorum.

The Board of Directors of this corporation shall have the right at any time to sell all or any part of its property for cash or on terms of credit or to exchange it for stock in some other corporation, at such price and on such terms as to the Board of Directors may seem proper, or to sell same for part cash and part stock; and in the event of any such sale, the cash, if any, after paying the debts of the corporation, if any shall be divided ratably among the stockholders, and the stock in any other corporation if received, shall be represented by certificates of the new corporation to be delivered to the stockholders of this corporation in proportion to their interests therein; if such sale disposes of all the property of this corporation, then the payments and delivery of stock above reserved to shall be made only on surrender of the certificates of stock in this corporation

That amendment received the affirmative votes of 19,681 shares out of 25,000 shares of the capital stock of said Land Company, and no negative votes, as the whole will more fully appear by reference to a copy of the minutes of said meeting attested by said appearer.

And said appearer declared that he appeared before me, Notary, for the purpose of putting in authentic form the adoption of said amendment, to the end that same may be filed and recorded in the office of the Secretary of State according to law, and I have paragraphed said minutes "No Varietur" for identity with this act, and have annexed them hereto.

Thus done and passed in the presence of John L. Corcoran and Walter E. Adolph, competent witnesses, both of whom hereto sign with said party and me, Notary, the day and date aforesaid.

(Original Signed)—
A. C. WUERPEL.
W. E. ADOLPH.
JNO. L. CORCORAN.
JOHN C. DAVEY, Jr.,
Notary Public.

I, the undersigned Recorder of Mortgages, in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the above and foregoing Act of Amendment of incorporation of the NEW ORLEANS LAND COMPANY, was this day duly recorded in my office in book 849 folio ——.

New Orleans, La., Sept. 4th, 1906.
(Signed) EMILE LEONARD,
Deputy Recorder of Mortgages.

(Seal)
A True Copy
JOHN C. DAVEY, JR.,
Notary Public.
9 sept—8 15 22 29—oct 6

LE LIEU DE PLAISANCE LE PLUS POPULAIRE ET LE MIEUX FREQUENTE.

"LE BEAU PAYS SAPPHIRE,"

SAPPHIRE, CAROLINE DU NORD.

5 Hôtels de Premier Ordre; 3 Beaux Lacs. Altitud de 3,000 à 5,000 pieds pas de Moustiques pas de Malaria. Les Tuberculeux ne sont pas reçus à l'Hôtel. Ecrire pour plus amples renseignements à

THE TOX AWAY CO. HOTELS, BREVARD.

Boites d'alarmes d'incendie.

3 Douane et N. Front.
6 Canal et Decatur.
6 Douane et Royale.
7 Bienville et Decatur.
8 St-Louis et Isonale.
12 Conti et Chartres.
13 Toulouse et Levee.
14 Station de police du 3me precinct, 715 Chartres.
15 St-Philippe et Decatur.
16 Decatur et Hôpital.
17 Dumaine et Bourbon.
18 Dauphine et Hôpital.
19 Royale et Ursulines.
21 212 Dauphine, Pompe No 7.
23 St-Louis et N. Remparts.
24 Canal et N. Remparts.
26 Canal et Tchoupitoulas.
36 Canal et Camp.
27 Natchez et Tchoupitoulas.
28 Poydras et Sud Peters.
31 Poydras et Magasins.
32 Gravier et Magasins.
34 Poydras et Camp.
35 Perdido, près St-Charles; Pompe No 13.
36 Gravier et St-Charles.
37 Commune et Carondelet.
38 Canal et Baronne.
41 Union et Dryades.
42 Poydras et Remparts.
43 Girod et Remparts.
45 Magasins et Girod; Pompe No 5.
46 Lafayette et Delta.
47 Julie et Water.
48 Julie, entre Commerce et Tchoupitoulas.
51 St-Joseph et Sud Peters.
52 St-Joseph et Camp.
53 Julie et St-Charles.
54 Magasins, près Poeyfarré, Pompe No 6.
56 Calliope et S. Peters.
57 Calliope et Annonciation.
58 Erato et Constance.
61 Calliope et Camp.
62 Calliope et Carondelet.
63 St-Charles et Erato.
64 Ave. Howard et S. Rempart.
66 Calliope et Freret.
67 Julie et Liberté.
68 Lafayette et Sud Rousseau. Workhouse.
71 Ave. Tulane et S. Bassio, Station de Police du 1er Precinct.
72 Ave. Tulane, près S. Liberté.
73 Ave. Tulane et S. Claiborne.
74 Poydras et S. Claiborne.
75 Poydras, près Freret.
76 Lafayette et Magazine.
78 Palmyre et S. Roman.
81 Avenue Tulane et Dupré.
82 S. Broad et Palmyre.
83 Avenue Tulane et S. Tonti.
84 Erato et Magnolia.
85 Magnolia, entre Clio et Calliope.
86 Erato et et Franklin.
87 Terpsichore et Franklin.
91 Melpomène et Dryades; Pompe No 20.
92 Tête de la rue Thalie.
93 Hunter et Tchoupitoulas, Pompe No 1.
94 Henderson et Front.
95 Tchoupitoulas, près Orange, Pompe No 12.
96 Race et Annonciation.
97 Race et Magasins.
98 Terpsichore et Chippewa, 2me Station de Police.
121 Religieuse et Market.
123 Melpomene et Camp.
124 St James et S. Peters.
125 Felicité et Chippewa.
126 Felicité, pres Orange.
127 St Marie et Tchoupitoulas.
128 St André et Fulton.
131 Terpsichore et Carondelet.
132 St André et Magasins.
134 St Charles Avenue et Felicité.
135 St André et Dryades.
136 St André et Magnolia; Pompe No 27.
137 Jackson et Rousseau; H. et L. Co No 1.
138 Jackson et Laurel; Pompe No 2.
140 Jackson et Colisée.
141 Annonciation et Soraparu.
142 Tchoupitoulas et Soraparu.
147 Jackson et Carondelet.
147 Jackson et Liberté.
148 Première et Constance.
150 Première, près St-Charles, Pompe Chimique No 2.
153 Première et Howard.
154 Dryades et Deuxième.
156 Deuxieme et Chestnut.
157 Troisième et Tchoupitoulas.
158 Quatrieme et Laurel.
162 Quatrieme et Prytanée.
163 Quatrième et Dryades.
164 Avenue Washington et Chippewa.
165 Washington et Camp, Pompe No 23.
167 Washington et Magnolia.
168 Sixième et S. Remparts.
171 Pleasant et Annonciation.
172 Septième et Fulton.
173 Neuvième et Magasins.
174 Harmonie et Tchoupitoulas.
175 Huitième et Chestnut.
176 Harmonie et Prytanée.
182 Harmonie et Carondelet.
192 Bassio près Conti, H & L No 4.
193 Canal et Marais.
194 1304 St Pierre, Station de Police du 4me précinct.
196 Toulouse et Liberte.
213 Douane et N. Robertson.
214 St Louis et N. Viller é.
215 St Louis et N. Claiborne.
216 St Louis et N. Prieur.
217 Bienville et N. Derbigny.
218 Bienville et N. Johnson.
231 Canal et N. Rochebiave.
234 Canal et N. Dupré.
235 Conti et N. Broad.
236 Canal et N. Génois.
237 Canal et N. Alexandre.
238 Bienville et avenue N. Hagan.
241 Douane et avenue Carrollton.
243 Alexandre et Chemin N. Metairie.
245 Esplanade et N. Remparts.
246 Toulouse et Bourgogne.
247 St-Pierre et N. Claiborne, Pompe No 21.
252 Dauphine et St. Claude; Pompe No 16.
253 Ursulines et Liberté.
254 Esplanade et [illegible].
256 Chemin du Bayou et N. Claiborne.
257 Ursulines et N. Prieur.
261 Ursulines et N. Le [illegible].
263 Chemin du Bayou et Gayoso; Pompe No [illegible].
264 Ste-Anne et N. Ma[illegible].
265 Dumaine et N. W[illegible].
271 Esplanade et N. Dupre.
273 Esplanade et Pont du Bas; Station de Chars.

Hôtel Agnew

Tout un îlet sur la Plage Atlantic City.

400 chambres — Rooms — Chambre avec bains.

Entièrement reconstruit, remeublé. Bains d'hydrotherapie, bassin pour nageurs. Prix réduits: $2.50 par jour, $12 à $15 et au tarif par semaine.

A. C. MITCHELL & CIE.

274 Dumaine et avenue Flagan.
278 Esplanade et Bourbon.
281 Touro et Royale.
283 Bourbon et N. Remparts.
284 Champs-Elysées pres Dauphine; Station de Police du 5me precinct.
293 Touro et N. Villeré.
312 Annette et Marais.
314 Lapeyrouse et Claiborne.
315 N. Claiborne et St-Antoine.
316 N. Claiborne et Champs-Elysées.
317 Français et Grand.
318 Français et N. Broad; Stern's Factory.
321 Colombus et St-Claude.
324 Colombus et N. Roman.
325 Laharpe et Grande Route St Jean; station des chars.
326 Lapeyrouse et N. Galvez.
327 Chemin du Bayou et N. Dorgenois.
328 Entree aux Fair Grounds, Rue Sauvage.
341 Marigny et N. Peters.
342 Mandeville et Marais.
345 Avenue Lafayette et Chartres.
346 Avenue Lafayette et Urquhart; Station des Chars.
347 Avenue St-Roch et Villeré, Pompe No 8.
351 Mandeville et Marais.
352 Espagne et N. Remparts.
354 Bourgogne et Marigny.
356 Presse et N. Peters, N. E. Railroad.
361 Clouet et Royale.
362 Louisa et Chartres.
364 Dauphine et Montégut.
365 Dauphine et Port; Pompe No 24.
371 St-Ferdinand et St-Claude.
372 Marais et Louisa.
374 St-Claude et Congrès.
381 Elmire et Bourgogne.
382 Louisa et Bourgogne.
391 Dauphine et Indépendance.
392 Dauphine et Mazant.
412 Chartres et Mazant.
413 Pologne et N. Rempart; Station de Chars.
415 Avenue Jourdan et Dauphine.
416 Elizardi et Dauphine.
417 Flood et N. Remparts.
418 Flood et N. Peters.
421 Delery et N. Peters, Ca[illegible] des Etats-Un